

## L'actu

### Transports en commun : une riposte aux conséquences de l'inaction de la CCVL

Le SYTRAL s'est lassé de voir la CCVL tergiverser depuis plusieurs années pour son adhésion au SYTRAL. En effet, bien que cette adhésion ait été votée en octobre 2009 à une écrasante majorité (21 pour, 7 contre), elle n'est toujours pas effective ! Le Président de la CCVL M. Malosse, depuis le début opposé à cette adhésion, freine des quatre fers (Cf. carton jaune lettre N°1) en s'appuyant notamment sur une proposition prétendument alternative et très imprécise du Conseil Général sortie du chapeau à la dernière minute.

Après avoir prévenu à plusieurs reprises la CCVL, le SYTRAL a dénoncé début septembre 2011 (avec effet à mars 2012) les conventions signées avec les communes de Brindas, Grézieu, Vaugneray, St Consorç et Pollionay, qui permettent à ces communes d'être desservies en transport en commun pour le prix d'un seul ticket (2 auparavant). En effet, la CCVL n'étant pas adhérente du SYTRAL, ce dernier ne peut pas prélever le versement transport sur les entreprises du territoire et ce sont donc les contribuables du Grand Lyon qui financent en partie notre desserte.

En mars 2012, si rien n'est fait, au mieux la tarification du 73 (ex 74) sera fortement augmentée ; au pire la ligne sera supprimée !

C'est pourquoi les communes de Thurins, Messimy, Brindas, Chaponost et Brignais ont pris l'initiative de négocier directement avec le SYTRAL. Ces négociations ont l'air d'avancer favorablement : elles ont donné lieu à des propositions d'amélioration des dessertes de ces communes par le SYTRAL et tout dernièrement, le préfet a donné son accord sur l'aspect juridique des choses. Nous ne pouvons que nous en réjouir.

Nous avons deux préoccupations : bien sûr que des solutions concrètes soient rapidement trouvées pour consolider et améliorer les transports en commun sur notre territoire ; mais il faudra aussi que soient tirées les conséquences politiques de ce déni de démocratie et de cet aveuglement sur les intérêts des habitants de la CCVL par son exécutif.



## Le chiffre du mois

# 19,5 %

C'est le taux de perte dans les canalisations d'eau potable du SIDESOL

Le SIDESOL est un syndicat intercommunal qui regroupe 15 communes dont celles de la CCVL. Le SIDESOL a confié l'entretien du réseau à la Lyonnaise des Eaux jusqu'en 2016. Les travaux réalisés par le SIDESOL ont permis de réduire le taux de perte qui était de 24% en 2006. Ceci représente une économie annuelle de près de 200 000 m<sup>3</sup>.

Un enjeu environnemental et économique important, quand de plus en plus de collectivités locales décident de garder en gestion publique la distribution de l'eau.

## Nouvelles d'à côté

### La nouvelle extension du Centre Commercial Leclerc à Grézieu (+3000 m<sup>2</sup>) est refusée

En 2008, le centre commercial Leclerc a pu s'agrandir (+2000 m<sup>2</sup>) malgré les avis défavorables de la Communauté de Commune et de la Commission Départementale d'Équipement Commercial.

Ces avis défavorables, motivés notamment par les risques que faisaient peser l'extension sur les commerces locaux, avaient été balayés par un avis favorable rendu par la Commission Nationale suite à un recours de l'enseigne.

En 2011, la nouvelle demande d'extension a été refusée par la Commission Nationale

## Actions et propositions de BPP

### Le règlement intérieur du Conseil Municipal a été amélioré suite à nos propositions

- Depuis près d'un an nous réclamions vainement que le droit soit respecté et que les listes d'opposition puissent s'exprimer sur le site internet de la Mairie (Cf. carton jaune lettre électronique N°6 avril 2011). Enfin c'est chose faite et vous pourrez bientôt retrouver sur le site de la Mairie les informations et propositions des élus « BPP Ensemble à Gauche ».
- En septembre 2010, Mme le Maire avait refusé de mettre aux votes une motion en faveur du maintien de la quinzième classe (Cf. carton rouge lettre électronique N° 2 octobre 2010). Cela ne sera plus possible, la proposition des élus BPP de pouvoir voter en urgence une motion déposée 24 heures avant la réunion du Conseil Municipal a finalement été acceptée.